

Deux possibilités pour composter ses déchets

GRÂCE AUX BORNES
À COMPOST ET AUX SITES
DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Composter
ses déchets
alimentaires, c'est
réduire d'environ
25% les déchets
du bac gris !



Mais quelle solution choisir ?

Quelles différences entre les bornes à compost et les sites de compostage partagé ?

LES BORNES À COMPOST

1

Je dépose mes déchets à la borne 24h/24



2

Ils sont collectés plusieurs fois par semaine par la Métropole de Lyon et amenés sur une plateforme de compostage à grande échelle.



3

Le compost produit sert d'amendement organique à des maraîchers urbains, agriculteurs, paysagistes...



LES +

Je peux composter tous les déchets alimentaires qui ne peuvent pas être déposés en sites de compostage partagés !



PRÉPARATIONS DE REPAS



PRODUITS ALIMENTAIRES PÉRIMÉS SANS EMBALLAGE



RESTES DE REPAS



VIANDE



POISSONS

LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉS

1

Je dépose mes déchets alimentaires dans le bac de mon site de compostage partagé, lors des permanences.



2

(COMPOSTAGE PARTAGÉ = 0 KM DE TRANSPORT)

Je produis directement sur place, avec les référents et adhérents du site en pieds d'immeuble ou dans mon quartier, un fertilisant naturel en suivant les différentes étapes pour arriver à un compost mûr.



LES +

1

Je crée du lien avec les habitants du quartier et mes voisins

2

Je peux ensuite récupérer le compost pour un retour au sol : jardin partagé, plantes d'intérieur, jardinière...



	LES BORNES À COMPOST	LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉS
 <p>ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES</p>	✓	✓
 <p>MARC DE CAFÉ ET THÉ</p>	✓	✓
 <p>COQUILLES D'ŒUF</p>	✓	✓
 <p>RESTES DE REPAS Y COMPRIS VIANDE ET POISSON</p>	✓	✗
 <p>PRODUITS ALIMENTAIRES PÉRIMÉS SANS EMBALLAGE</p>	✓	✗

PSST...

**TU PEUX AUSSI
COUPLER LES DEUX !**

QUELS QUE SOIENT TES BESOINS
ET TES ENVIES, **UNE SOLUTION
DE COMPOSTAGE EXISTE
PRÈS DE CHEZ TOI.**